

# Réunion

## Projet de prolongation de la concession du Rhône

---

**12 JUIN 2019**

**YENNE (Savoie)**

### **Synthèse des échanges**

DREAL : C. Deblanc

CNR : L. Tonini / P. Magherini

CNDP : J. Archimbaud

Sous le pilotage du Syndicat du Haut-Rhône :

R. Padernoz, maire de Yenne,

J. Quinard, Président du SHR, maire Massignieu de rives,

G. Cagnin, SHR, maire de Champagneux

G. Plantin, SHR, Maire de Grolée - Saint-Benoit

U. Tambellini, SHR, Maire de Brégnier-Cordon

J. Lafoucriere, SHR, CM Lavours

C. Comet, SHR, maire Parves et Nattages

G. Vanet et A Chatelain, Commune de La balme

P. Blondet, SHR, CC Ussets et Rhône

P. Gaudet, SHR, VP Environnement CCBS

V. Molinier, chargé de mission CCBS

E. Wichroff, Directrice du SHR

C. Dantin, SHR

P. Roche, AFB

Excusés : Jean-Michel Olivier et Michel Bravard

Introduction de la réunion par Le Président du SHR, qui explique que cette réunion complémentaire fait suite à la réunion publique du 2 mai à Montalieu-Vercieu.

Le SHR en tant que syndicat regroupant une très grande majorité des communes du Haut-Rhône et autorité Gémapienne (par délégation) souhaite exprimer ses idées, sa vision du territoire et évoquer les principes et lignes directrices des projets pour l'avenir.

Il explique que le SHR intervient sur un linéaire de plus d'une centaine km, sur 4 départements qui peuvent parler ensemble sur les problématiques spécifiques du Haut-Rhône.

Il annonce le dépôt à venir d'un cahier d'acteur.

R. Padernoz, Maire de Yenne, rappelle que le SHR couvre environ 100 kilomètres de linéaire du Rhône avec un objectif de dégager une vision commune du fleuve. Il indique qu'il est nécessaire d'évoquer la biodiversité. Il estime qu'à mi-chemin de l'exploitation des ouvrages du haut-Rhône construits par CNR il n'est pas anormal que des études et bilans puissent être faits sur l'aménagement de Belley et certaines installations du Rhône comme par exemple le seuil de Yenne.

De son point de vue, les enjeux de connexion des tronçons de Chautagne, Belley et Brégnier sont primordiaux et il faut une vision d'ensemble. Il évoque un échec écologique, en plus de touristique et économique.

En conclusion, il est demandeur d'un aménagement du territoire concerté et équilibré et prenant en compte les effets du changement climatique dans toutes ses dimensions.

G. Gagnin, Maire de Champagnieux, constate que le principe de la prolongation est bien avancé et acquis. CNR est un partenaire de longue date indispensable, efficace et utile. Il dresse le constat que très souvent les difficultés dans l'avancement des projets ne viennent pas de CNR mais plutôt de l'Etat. Pour lui, c'est à ce niveau qu'une clarification doit s'opérer, notamment qui fait quoi et pourquoi et en particulier sur la question des débits.

Il insiste sur la nécessité d'aborder les sujets dans leur ensemble et de dépasser uniquement le cadre local. A titre d'exemple, il évoque les questions liées au tourisme fluvial la remise en navigation du

Haut-Rhône qui doit être vue dans son ensemble. Pour sa part, il considère que ce projet doit être mené à son terme avec en ligne de mire la liaison avec Lyon. Ce n'est qu'à cette condition d'un linéaire suffisamment long équipé que les professionnels investiront afin de proposer des offres de croisières avec des escales sur les territoires. Il considère que si on ne va pas jusqu'au bout, ce qui a déjà été réalisé ne sert à rien.

Le Président du SHR complète en indiquant que le projet d'écluse constitue une véritable attente des territoires du Haut-Rhône et fait le constat que la CNR a un impact fort sur ces territoires.

Le Maire de Brégnier-Cordon estime nécessaire de poursuivre les études et actions en faveur de la biodiversité en général. Il apporte son soutien au projet d'écluse à Brégnier-Cordon qui contribuera à une réelle dynamique touristique sur le territoire. Il souligne l'intérêt à faire découvrir le Rhône.

Claude Comet, Maire de Parves et Nattages, précise avoir participé à plusieurs réunions de concertation et que le sujet est passionnant. Selon elle, il n'est pas question de remettre en question CNR qui est un partenaire fiable et dont l'activité est créatrice de valeur pour les territoires. Ce constat ne signifie pas qu'il ne faut pas être exigeant sur les évolutions du cahier des charges de la concession dans le cadre de cette prolongation et elle s'adresse sur ce point à l'Etat. De son point de vue, CNR doit jouer un rôle fédérateur des territoires autour du Rhône entre les rives et entre chaque. Le Rhône ne doit plus être une séparation entre les territoires.

Elle attire l'attention sur l'évaluation des plans MIG et la gouvernance des futurs PPQ. Elle souhaite que soit précisé comment on décide, on évalue et qui est autour de la table. Elle demande notamment à ce que les collectivités soient présentes autour de la table.

Prioritairement, le Schéma Directeur doit renforcer l'ancrage territorial du concessionnaire et se fixer un objectif d'excellence en matière environnementale (biodiversité, milieux aquatiques, continuité écologique et sédimentaire).

Elle se demande s'il ne faudrait pas trouver une autre place pour la biodiversité que dans le schéma directeur. Pour finir, elle estime que les « spots » de biodiversité sur le Rhône doivent être protégés et renforcés comme par exemple sur les Rhône naturels de Chautagne, Yenne et Brégnier-Cordon. Elle estime qu'il reste des actions à conduire sur le territoire du SHR. Des itinéraires de découverte pourraient être aménagés et le site de Pierre Chatel mieux valorisé.

Le président du SHR, évoque la problématique des seuils et de l'étude demandée, et exprime son insatisfaction quant à la réponse de l'Etat sur les demandes d'études formulées. Il souhaite que CNR puisse via les PPQ travailler sur ces sujets.

Concernant la question des envasements, le SHR note l'évolution envisagée sur les ports mais le phénomène est plus large dans les canaux et les RCC. Il souligne aussi l'impact des chasses Suisses et souhaite une position claire de l'Etat sur ce sujet.

Le maire de Yenne rappelle que des zones d'expansion de crue sont présentes sur le Haut-Rhône et que cette situation a freiné l'aménagement et le développement de l'emploi. En parallèle, des actions

importantes sont conduites en matière d'environnement, comme la restauration d'environ 20 ha d'un marais qui vient d'être faite. Pour la commune de Yenne, il souligne le montant de 850 000 € investi.

La CCBS exprime sa confiance dans le travail mené par le SHR avec CNR comme partenaire important sur les territoires. Pour la CCBS, l'axe stratégique porte sur l'économie des territoires et notamment la question du tourisme avec une inquiétude sur le niveau d'envasement des ports. Il évoque l'idée de dresser un bilan sur les sujets de sédimentation. Il ne faut pas opposer économie et écologie.

Le président du SHR souligne les difficultés financières des communes et intercommunalités qui rendent impossible le financement d'actions en matière d'entretien du Rhône (GEMAPI). Ils en appellent à la responsabilité de l'Etat qui a baissé de façon importante les dotations aux collectivités.

P. Blondet de la Communauté de Communes Usse et Rhône constate l'aspect positif de la concertation sur la prolongation de la concession CNR qui présente l'avantage de réunir les acteurs concernés par le fleuve. Il évoque lui aussi la problématique de l'envasement au niveau de Seyssel et de l'affluent les Usse avec des embâcles régulièrement constatés. La présence de la direction territoriale de Belley est appréciée. Concernant la navigation, il note positivement l'intégration du canal de Savières dans la concession CNR. Il exprime lui aussi son soutien à la remise en navigabilité du Haut-Rhône et ce jusqu'à Lyon.

P. Roche de l'AFB évoque les enjeux de biodiversité. Beaucoup de travail a été fait depuis 2006 et la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) avec le classement des cours d'eau. Deux secteurs à enjeux sont ressortis : le Rhône aval (enjeux associés aux poissons migrateurs amphihalins) et le Haut-Rhône avec les tronçons en aval de Seyssel (enjeux de rétablissement des corridors). L'idée est de rétablir un linéaire de 140 Km. Il rappelle que la continuité au niveau du barrage de Jons a été rétablie et qu'elle est en cours au niveau de l'aménagement de Villebois. Il estime que la situation des barrages de Champagneux et Lavour mérite d'être travaillée. Il y a des points chauds où il est important de retrouver des espèces emblématiques du Rhône. L'apron pourrait être réintroduit. La Loutre devrait quant à elle revenir d'elle-même. Génissiat ne peut pas être traité.

Il conclut en estimant que l'on est à mi-chemin. Beaucoup de moyens ont été investis dans la restauration de l'ône avec un plan décennal qui avait défini des priorités. Toutefois, l'ensemble du corridor que forme le Haut-Rhône n'est pas encore traité. Dans le cadre de la prolongation, CNR doit continuer l'effort avec une stratégie de corridor à afficher, en s'appuyant sur la dynamique présente au niveau des élus du Haut-Rhône.

La commune de Lavour revient sur la situation du seuil de Yenne en indiquant que l'aménagement de la petite centrale hydroélectrique a été une occasion manquée pour traiter de la continuité écologique. Pour aller plus loin, il faudrait étudier l'impact de travaux sur les seuils sur la nappe et la dynamique sédimentaire. Pour les petits seuils, il ne s'agit pas forcément de rechercher l'équipement en passe à poisson mais il faut considérer la possibilité d'un abaissement de l'obstacle. Lors des travaux, il est rappelé le besoin d'être vigilant au développement des espèces invasives. Au regard du rôle épuratoire des milieux alluviaux, il est important de soutenir l'ambition en matière de biodiversité.

C. Deblanc de la DREAL apporte des éléments de réponses suivants :

- En préalable, il remercie le SHR pour cette réunion et rappelle que l'Etat a souhaité que le SHR puisse se voir transférer la compétence GEMAPI sur le Haut-Rhône en tant que secteur

stratégique pour une structuration de cette compétence GEMAPI par rapport aux enjeux du Rhône. L'Etat s'est concrètement mobilisé pour ce transfert de compétence. La position du SHR sera dans ce cadre utile en tant que contribution à la rédaction du cahier des charges de la concession prolongée.

- Sur les questions d'environnement :
  - L'ambition environnementale ne figure pas que dans le Schéma Directeur mais aussi depuis 2003 dans le cahier des charges de la concession (article 7 bis). Cet article fixe aussi des objectifs en matière de biodiversité terrestre. De plus, il souligne que le Haut-Rhône était identifié comme un secteur prioritaire dans le schéma directeur de 2003. Il n'est donc pas besoin de modifier l'objet de la concession pour avoir une ambition en matière environnementale, une telle modification d'objet ne pouvant d'ailleurs intervenir qu'à un niveau législatif.
  - La priorité en matière aquatique et de continuité écologique est fixée par le SDAGE avec le classement des cours d'eau et le programme de mesures associé. La priorité de l'Etat est d'assurer les objectifs d'Etat des masses d'eau afin d'honorer les engagements de la France vis-à-vis de la directive cadre sur l'eau. Un nouveau SDAGE va être élaboré avec des objectifs à l'horizon 2027.
  - Il précise qu'une des évolutions envisagées au niveau du cahier des charges de la concession est que les obligations de mise au norme des ouvrages (liste 2) seront financées par le concessionnaire en dehors des PPQ au titre des obligations générales du cahier des charges. Ceci permettrait de réserver des sommes pour d'autres projets.
  - Concernant la biodiversité, C. Deblanc précise que le Domaine concédé (le fleuve et ses annexes) est une chance pour la biodiversité. A ce titre l'Etat est attaché à l'intégrité du Domaine Concédé. Le repérimentrage de ce domaine doit être abordé en fonction de ces enjeux. Il existe des gisements de restauration écologique dans les milieux humides adjacents au Rhône mais pas uniquement. Le dschéma directeur doit permettre des actions en la matière. Il considère que l'ambition en matière de biodiversité au sens large doit se traduire dans la prolongation.
- Sur les aspects sédimentaires :
  - C. Deblanc rappelle les obligations du concessionnaire de maintien des lignes d'eau qui peuvent justifier des actions de remobilisation.
  - Concernant l'accompagnement des chasses de Verbois, il rappelle que suite aux chasses de 2012 qui n'avaient pas été satisfaisantes, l'Etat français a conduit des discussions avec les autorités suisses qui se sont traduites par un protocole en 2015 déterminant définissant de nouvelles modalités de gestion sédimentaire avec :
    - Un objectif de maîtrise des taux de concentration en Suisse et l'arrêt des chasses si ces objectifs ne peuvent être tenus ;
    - Des opérations de dragage ponctuels en Suisse si nécessaire pour compléter les volumes évacués
    - Un accompagnement des crues de l'Arves (limitation des dépôts dans Verbois).

Une opération d'accompagnement a été réalisée en 2016. Le retour d'expérience est positif. Une nouvelle opération est prévue au printemps 2020.

- Plus globalement, sur la gestion sédimentaire, la DREAL indique que CNR porte actuellement la maîtrise d'ouvrage d'une étude globale sur un schéma de gestion sédimentaire du Rhône. L'objectif de cette étude est de capitaliser la connaissance (notamment celle développée par l'OSR) et formuler des recommandations sur la bonne façon d'opérer au mieux les actions futures en matière sédimentaire dans une logique de recherche d'équilibre. C. Deblanc précise que l'Etat a été interpellé par certains GEMAPIEN pour une concertation dans le cadre de cette étude. Il confirme que cette étude sera bien partagée.
- Concernant la navigation :
    - La DREAL précise que le projet de schéma directeur prévoit le maintien de l'objectif de remise en navigabilité du Haut-Rhône. La remise en navigabilité jusqu'à Lyon suppose aussi la remise en service des écluses de Jonage (EDF), Cusset (EDF) et de la Feysine (CNR). Il s'agit donc de perspectives de Moyen/long terme et qui nécessitent de préciser préalablement les avantages socio-économiques (développement touristique notamment). La DREAL a déjà eu l'occasion d'indiquer aux élus de métropole de Lyon le besoin de vision globale à l'échelle de l'ensemble du Haut-Rhône.
    - Le Projet d'écluse à Brégnier-Cordon a été étudié, le dossier a été instruit par la DREAL. L'avis défavorable de certaines instances (CDNPS, CSRPN) conduit à une prise de compétence ministérielle pour les travaux en réserve naturelle nationale. L'avis du CNPN a été recueilli et il est également défavorable. Il est désormais attendu un positionnement du ministre compétent pour la suite des procédures.
  - Concernant les débits du Rhône :
    - C. Deblanc évoque les conclusions de l'étude de l'agence de l'eau de 2014 concernant la gestion quantitative et le changement climatique. Les prélèvements sur le Rhône sont de l'ordre de 800 millions de m<sup>3</sup> avec l'irrigation qui représente environ la moitié. Les prélèvements en eau potable devraient progresser en raison de la démographie et les prélèvements de l'industrie devraient poursuivre leur baisse. Compte-tenu des projets identifiés, notamment au niveau de l'irrigation, à climat constant les prélèvements augmenteraient de l'ordre de 5 à 8 m<sup>3</sup>/s ce que le Rhône serait en mesure d'accepter. Toutefois, le changement climatique et l'impact sur la ressource en eau notamment à l'étiage appelle à la prudence. Notamment, l'étude fait apparaître un scénario dans lequel le Rhône aval pourrait connaître une baisse des débits en période d'étiage de plus de 300 m<sup>3</sup>/s à Beaucaire en 2060, ce qui créerait une vraie tension sur les usages (irrigation, CNPE ...). Il est donc nécessaire d'aller plus loin. Ainsi, une nouvelle étude va être lancée par l'agence de l'eau concernant la vulnérabilité du Rhône avec une approche territorialisée.
    - La DREAL précise que des travaux sont en cours avec la Suisse car le réservoir du Léman est stratégique pour les débits du Rhône.
    - Spécifiquement pour la concession du Rhône et sur les usages, la DREAL précise que le cahier des charges de la concession prévoit une clause permettant au concédant d'imposer au concessionnaire la conclusion d'accords (c'est le cas notamment avec EDF sur les CNPE).

- Concernant enfin la gouvernance :
  - o C. Deblanc estime que les dispositions actuelles du cahier des charges sur la validation des PPQ par l'Etat doivent être modifiées avec notamment l'introduction d'un droit de veto du concédant en phase aval d'élaboration
  - o Concernant la phase amont, il est attendu du concessionnaire un « process » de concertation avec les territoires afin de recueillir les projets.
  - o Pour finir, il indique que le comité de suivi de la concession du Rhône, comité créé récemment, constitue une instance à mobiliser pour un échange avec les collectivités territoriales, notamment dans l'objectif de ne pas multiplier les lieux de gouvernance. Il rajoute que dans sa composition figurent notamment les EPCI (dont le SHR) et que le fonctionnement du comité permet aussi des invitations ponctuelles. L'enjeu est maintenant de faire vivre ce comité de suivi et d'ye prévoir la présentation des PPQ.

A l'issue des réponses de la DREAL, le SHR a souhaité rappeler quelques éléments.

Concernant la gestion sédimentaire, le SHR estime que l'Etat doit s'emparer du sujet car il existe beaucoup de freins administratifs comme l'interdiction d'extraction des sédiments du Rhône.

Sur la remise en navigabilité, le SHR estime que cela permettrait de véritables avancées et créerait une économie. Beaucoup d'élus approuvent cet objectif. L'Etat a les cartes en main pour faire le nécessaire. Le SHR est convaincu que des solutions de compromis pourraient être trouvées concernant le balisage.

La directrice du SHR rajoute que sur la gestion sédimentaire la réflexion doit être structurée autour de deux axes : la localisation (Rhône naturel ou dérivation) et la nature des matériaux (fins ou grossiers). Les flux de sédiments ont un impact sur les infrastructures portuaires. Elle précise que l'étude menée par CNR est intéressante et qu'elle doit s'assortir de recommandations de gestion.

Sur la question Environnement du Schéma Directeur, elle précise qu'il existe des verrous réglementaires notamment en regard du SDAGE et de la qualification de l'état des masses d'eau qui sont susceptibles d'empêcher des actions allant au-delà des actions prioritaires définies. Elle regrette la position de l'agence de l'eau qui refuse de financer au motif que l'étude souhaitée ne correspond pas à une mesure du programme de mesures du SDAGE. Elle souhaite que CNR puisse participer via les PPQ à des actions plus ambitieuses notamment en prenant en compte le potentiel d'amélioration sur des secteurs comme le Rhône naturel de Belley.

Enfin, elle appelle de son souhait le renoncement au projet de centrale basse chute sur le seuil des Molottes. Elle indique qu'une solution a été travaillée avec la CNR.

En réponse, la DREAL précise que le SDAGE et sa déclinaison constitue la feuille de route prioritaire du concessionnaire mais que le schéma directeur et les PPQ permettrait une contribution du concessionnaire à des actions allant au-delà, sous réserve de disponibilité financière compte-tenu de l'ensemble des projets prévus dans les différents volets. A ce stade, C Deblanc indique qu'il est nécessaire d'être plus concret sur le périmètre de cette étude afin d'identifier un porteur de projet et un cahier des charges.

En conclusion de la réunion, le garant retient des échanges qu'il est important de travailler sur la « façon de produire la décision ». Cela ne peut plus se faire par petit bout mais qu'il convient de travailler de façon systémique.

Il estime nécessaire d'avoir une approche croisant les différents usages avec les différents territoires permettant ainsi de définir sur chacun des territoires un cahier des charges précis et négocié. L'exigence participative doit être forte et pour le cas précis de la concession du Rhône, intégrer en quoi le concessionnaire peut agir ou apporter.

Il est important pour lui de construire un compromis et ne pas créer des facteurs de division.

CNR complète cette conclusion en indiquant que le retour d'expérience des quinze dernières années doit inciter à ne pas être trop précis dans la rédaction du futur schéma directeur. CNR formule l'objectif de continuer à être un concessionnaire qui s'inscrit dans un rôle fédérateur des usages du Rhône, dans un souci d'équité.